

Vous êtes ici : [Accueil](#) | [Ain](#) | [Bourg-en-Bresse](#)

[Bourg](#) | [Bresse et Revermont](#) | [Ambérieu](#) | [Côtière / Plaine de l'Ain](#) | [Belley](#) | [Yonnax](#)
[Bugey](#) | [Val de Saône Nord](#) | [Val de Saône Sud](#) | [Bellegarde](#) | [Dombes](#)

Médecine du travail. Le Conseil de l'Ordre départemental soutient le docteur Elisabeth Delpuech

Vu 30 fois | Publiée le 30/05/2013 à 00:59

[Commenter cet article](#)

[TAGS ASSOCIES](#) | [Ain](#) | [Bourg-en-Bresse](#) | [Social](#) | [Condition de travail](#) | [Politique sociale](#)

[Tweet](#) 0

[Recommander](#) 1

[Share](#) 1

Une pétition sur Internet et des soutiens nombreux. Confrontée, au même titre que deux autres médecins au niveau national, à une plainte déposée par une entreprise souhaitant faire invalider des certificats médicaux, le docteur Elisabeth Delpuech, médecin du travail à Montrevel-en-Bresse, n'a pas reçu de blâme de son ordre départemental, contrairement à une information erronée publiée dans nos colonnes le 7 mai. C'est la chambre disciplinaire régionale qui a sanctionné le docteur Delpuech, et cette dernière a fait appel de cette décision devant la chambre disciplinaire nationale. Le Conseil de l'Ordre des médecins de l'Ain, qui était présent « aux côtés du médecin mis en cause, le jour de l'audience, devant la chambre disciplinaire de première instance, afin de la défendre », a toujours soutenu le docteur Delpuech dans cette affaire et continue à le soutenir. « L'Ordre départemental apprécie les qualités de ce médecin de santé au travail, qui a pris à cœur sa mission de protection des salariés vis-à-vis d'éventuelles nuisances liées au travail », précise le président du Conseil de l'Ordre, Jacques Rasclé, affirmant avoir défendu « sans réserve » sa consœur, devant la chambre disciplinaire.

Outils et partage

V. L.